



# Transgenre et héritage

Par **Gigolette**, le **01/04/2019** à **17:28**

Bonjour,

Nous sommes quatre enfants. Notre mère a une assurance-vie dont nous sommes désignés héritiers à parts égales et une propriété dont elle nous a fait donation en indivision.

L'un de mes frères vient de m'annoncer son intention de changer de genre et, par conséquent, de prénom.

En matière d'héritage, considère-t-on que sera prise en compte son identité de naissance ou doit-il dès maintenant faire des démarches ? Le cas échéant, lesquelles ?

Sachant 1) que notre mère, 90 ans, n'est pas au courant

2) qu'il est né et réside au Canada, de parents français mais que j'ignore s'il a la double nationalité